



## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télexcopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca

26 AOÛT 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Ville-Marie, le 26 août 2005

Par télécopieur  
(514) 873-2070  
Nombre de pages : 4

✦ Madame Véronique Dubois  
Régie de l'énergie

**Objet :** Électrification, consultation sur le règlement 634, concernant les conditions de service de l'électricité par Hydro-Québec.  
V/D : R-3535-2004

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, copie dûment certifiée d'une résolution adoptée par le comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, à sa session spéciale du 17 août 2005, relativement à l'objet cité en rubrique.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le secrétaire-trésorier,

*Denis Clermont*

Denis Clermont

DC/sm

p. j.

- c. c. - Monsieur Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue
- Monsieur Jean-Pierre Lessard, Fédération québécoise des municipalités
- Monsieur Daniel Rivard, directeur régional la Grande Rivière, Hydro-Québec



## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télécopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

**EXTRAIT des délibérations de la session spéciale du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERcredi le DIX-SEPT (17) AOÛT DEUX MILLE CINQ (2005), à dix-neuf heures (19 h), à laquelle :**

### SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Monsieur Fidel Baril , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRC  
Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers  
Monsieur Raynald Gaudet, maire de Béarn

### FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming et préfet de la MRC

### EST ABSENT :

Monsieur André Pâquet , maire de Fugèreville

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
Madame Mireille Bourque , agente de développement  
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier

### RÉSOLUTION OBJET : Électrification dans les zones de desserte à coûts élevés.

Dans son document soumis à la Régie de l'énergie le 20 juillet 2005, Hydro-Québec maintient qu'il faudra toujours être desservi par un réseau municipal d'eau pour être branché sans frais au réseau d'Hydro-Québec.

.../2

2/...

**RÉSOLUTION OBJET : Électrification dans les zones de desserte à coûts élevés  
(suite).**

---

Hydro-Québec propose de réduire un peu le coût de branchement à son réseau pour les nouveaux clients qui ne répondent pas à cette condition. Hydro-Québec propose de réduire ses coûts de deux (2) façons! Les 100 premiers mètres de raccordement sont offerts gratuitement, plus un remboursement de 2 800 \$ du coût du branchement, comparativement à 2 000 \$ actuellement.

Le raccordement sera facturé au client au prix de 38,00 \$ par mètre (actuellement cas par cas). Par exemple, un raccordement de 800 mètres qui coûte 28 298 \$ actuellement, passerait à 23 800 \$, soit une diminution de 15 %. Un km coûte près de 30 000 \$, payable comptant ou portant intérêt à 6,97 \$.

La MRC de Témiscamingue maintient qu'une telle tarification de la part d'Hydro-Québec constitue encore et toujours un frein au développement régional. Le Témiscamingue compte plusieurs secteurs de villégiature compris dans cette problématique et il n'existe pas d'alternative à Hydro-Québec pour ce service.

Un des enjeux de la « Politique nationale de la ruralité », adopté par le gouvernement du Québec le 6 décembre 2001, consiste précisément à l'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural, comme en témoigne la « déclaration des partenaires de la ruralité ».

Plus précisément, le gouvernement (ministères et mandataires) s'est engagé à :

- Accorder aux populations rurales des services de qualité;
- Adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux, plus particulièrement de ceux qui sont faiblement peuplés et dispersés sur un large territoire.

3/...

**RÉSOLUTION OBJET : Électrification dans les zones de desserte à coûts élevés (suite).**

Il est proposé par monsieur Fidel Baril  
appuyé par monsieur Paul Coulombe  
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer à la Régie de l'énergie la proposition de la MRC de Témiscamingue dans le cadre de la consultation sur le sujet, du 22 juin au 11 octobre 2004, basée sur le modèle des services téléphoniques décrété par le CRTC, le 19 octobre 1999, destiné à étendre et à améliorer le service téléphonique aux canadiens résidant dans les zones de desserte à coûts élevés. Les clients potentiels dans des zones desservies pourront être tenus de payer des frais de construction engagés par les compagnies de téléphone pour étendre le service téléphonique jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par abonné.

(S) PHILIPPE BARETTE, PRÉFET  
PHILIPPE BARETTE, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.  
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce 26 août 2005

*Denis Clermont*

Denis Clermont, sec.-trés.  
Municipalité régionale de  
comté de Témiscamingue  
(sm)